

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	43 (1955)
Heft:	831
Artikel:	Congrès de Colombo : cinquantenaire de l'Alliance internationale des femmes : [suite]
Autor:	Molo-Rolandi, P.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-268561

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

**Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses**

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

La conscience aimante doit envelopper une conscience juste.

G. MADINIER

Congrès de Colombo

Cinquantenaire de l'Alliance internationale des femmes

Ceylan, le paradis terrestre, la perle de l'Orient : de combien de superlatifs pourraient-on orner cette île qui semble petite au sud de l'Inde immense. Cette île où, malgré les traditions millénaires de l'Orient, la vie moderne, avec son progrès, ses problèmes, trouve le terrain le plus favorable à l'évolution, à la renaissance même de ces peuples qui, victimes d'un passé glorieux, semblaient destinés à rester pour toujours dans l'ombre.

Colombo, capitale de l'île, ville splendide et immense, peuplée de gens d'origine, de coutumes différentes, où tout est un jardin de rêve, accueilli, du 17 août au 1^{er} septembre, le Congrès de l'Alliance internationale des femmes. C'était la première fois que l'Alliance abandonnait l'Europe pour ce mystérieux Orient dont on parle, depuis quelque temps, avec une curiosité et un intérêt plus que justifiés.

Dans l'ambiance tropicale de ce pays, où la nature règne en maître, plus de 100 représentantes de 38 nations, se sont jointes aux nombreuses femmes indigènes pour discuter les problèmes du monde d'aujourd'hui, ayant tout de ces régions orientales qui ont encore tant d'obstacles à surmonter après les bouleversements politiques.

Les cinq commissions spéciales de l'Alliance : éducation, paix et relations humaines, morale, commissions économique et juridique se sont divisé le travail.

Education

Les questions discutées touchaient l'égalité d'enseignement pour jeunes filles et garçons, dans les écoles primaires et secondaires, le droit, pour les femmes, de s'inscrire aux universités et d'y suivre régulièrement les cours, l'inclusion des femmes dans les groupes formés par l'Unesco pour la préparation des programmes éducatifs de différents pays — pays d'Afrique et d'Asie où les femmes ne se sont libérées que depuis peu du joug des anciennes traditions, qui les voulaient encore enfermées dans les maisons avec le visage voilé. Cette question est d'une extrême importance car, comme on le dit dans une résolution votée par l'Assemblée de l'Alliance à Colombo, en égalisant l'éducation de l'homme et de la femme, on réussira bien plus facilement à faire disparaître, dans l'opinion populaire, le préjugé de l'inériorité intellectuelle du sexe féminin.

Commission économique

Plusieurs des thèmes étudiés dans cette commission étaient liés aux problèmes de la surpopulation et de l'industrialisation des zones rurales.

A propos de l'occupation lucrative, on a discuté de l'offre de travail, toujours plus grande (surtout de main-d'œuvre non qualifiée) à laquelle ne correspond pas une demande équivalente des employeurs. De ce déséquilibre naît la nécessité de créer des bureaux de placement et d'information pour mieux diriger les femmes dans la recherche d'une activité rétribuée. Les gouvernements du Japon et de l'Amérique du Nord ont déjà organisé ces bureaux qui donnent des résultats fort satisfaisants.

Les pays qui ont montré le plus d'intérêt à ce sujet et qui se préoccupent vivement d'instaurer des organismes analogues (ceux-ci devraient permettre aussi une meilleure réglementation du travail), se situent entre le Moyen et l'Extrême-Orient.

L'organisation du travail à mi-temps ou à temps limité, objet de nombreuses discussions dans les milieux féminins, fut aussi sérieusement étudié, puisqu'il permet une activité lucrative réduite à celles qui ont une famille ou qui, pour des raisons d'âge, de santé, ne peuvent pas occuper entièrement leur journée.

Paix et relations internationales

A la fin des travaux de cette commission ont été votées les résolutions suivantes :

Une consultation féminine impromptue à Zurich

91,5 % de la population autorisée y a participé

L'Alliance internationale des femmes, réunie en Congrès à Colombo, du 17 août au 1^{er} septembre 1955 :

1. Reaffirme le vœu adopté à son XVI^e Congrès, à Naples, en 1952, libellé comme suit :

Estimant que l'humanité atteint un stade de civilisation qui permet de régler tous les différends par des moyens pacifiques et sans recours à la guerre, s'élève en particulier contre tous les moyens de destruction massive qui menacent les populations civiles, notamment les armes atomiques et les bombes à hydrogène, et en demande l'abolition, avec un contrôle effectif, afin de libérer l'humanité du sentiment d'insécurité qui pèse sur elle.

Approuve le développement de la force atomique pour des fins pacifiques, mais exprime l'espérance qu'il n'y aura plus d'expériences pour des buts militaires.

2. L'Alliance réaffirme sa volonté — ainsi que celle des sociétés affiliées — de faire tout ce qui est en son pouvoir pour encourager les meilleures relations possibles entre toutes les races de l'humanité et déclare qu'elle est opposée à toutes les discriminations basées sur la race, dans les domaines de l'éducation, de toutes les formes de travail dans les professions.

3. L'Alliance demande que l'assistance technique soit développée au maximum, car elle estime que le niveau de vie trop bas de certains peuples constitue une menace pour la paix.

L'Alliance internationale des femmes, réunie en Congrès à Colombo, du 17 août au 1^{er} septembre 1955 :

Considérant que la Charte des Nations Unies et la Déclaration des droits de l'homme sont basées sur le principe de l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes et petites,

Considérant que ce principe implique le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes et de déterminer librement leur statut politique et leur souveraineté nationale,

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies par sa recommandation de décembre 1952 a soutenu le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, et a, par conséquent, reconnu l'importance de cette question,

Considérant que l'atteinte à ce principe provoque actuellement en certains pays des troubles qui présentent un danger imminent pour la paix,

Exprime le vœu que la prochaine Assemblée générale des Nations Unies trouve des moyens effectifs pour l'application de ce principe, afin de sauvegarder les relations amicales entre les nations.

(à suivre) P. Molo-Roland

à Genève, elle aurait recueilli certainement un très grand nombre de suffrages, bien plus qu'il n'y en a eu pour la consultation sur les droits complets. La question de l'assistance, notamment, est un terrain où toutes les femmes se retrouvent, du haut en bas de l'échelle sociale. Et il en est bien peu qui ne s'indignent à la pensée que seuls des commissaires masculins président aux destinées de nos établissements hospitaliers.

Il est significatif aussi que les arrondissements ouvriers aient donné des résultats moins favorables que les arrondissements habitées par des gens plus aisés.

52 865 femmes (40 %) réclament la complète égalité des droits politiques, 57 722 (40 %) sont pour les droits partiels indiqués sous la lettre a) et 26 635 (20 %) ont répondu non aux deux questions. 1622 ont retourné un bulletin blanc.

Remarquons qu'à Genève, sur 72 000 électrices, 36 000 s'étaient prononcées en faveur des droits politiques complets, soit le 50 %. A Bâle, 33 000 sur 76 000 avaient répondu oui à la même question, soit le 43 %. A Zurich, c'est le 40 % qui souhaite l'égalité complète. On voit ainsi nettement se dessiner le profil de l'opinion suffragiste féminine, dans trois de nos grandes villes, car à Zurich, il ne s'agit que de la ville, ne l'oubliions pas. Genève et Bâle ne sont aussi, pratiquement, que des villes.

Alors, puisque nous en sommes aux scrutins urbains, rappelons qu'à Lausanne, en 1951, c'est une majorité d'électrices qui avait accepté une modification constitutionnelle en faveur du suffrage féminin communal.

Notons encore que les résultats sont d'autant meilleurs, généralement, que l'opposition n'a pas le temps de s'organiser.

A nos abonnés

On trouvera, entre ces pages, le rituel bulletin vert pour l'abonnement 1956. Déjà ?

— Eh oui ! Cette époque est moins chargée pour les employés de la poste, pour notre administratrice et... pour votre porte-monnaie, chers abonnés. Aussi demandons-nous instamment, à ceux qui le peuvent, de s'acquitter dès maintenant. Un prompt versement rend service à chacun et soulage l'anxiété de celles qui ont la responsabilité du journal. Prouvez, par votre fidélité, que vous avez à cœur les causes que le « Mouvement » défend et que, à l'inverse des électeurs suisses, vous n'êtes point des abstentionnistes.

Dixième anniversaire des Nations Unies

Journée suffragiste genevoise

blèmes de collaboration internationale et de droits civiques féminins en Suisse.

M. G. Thelin a répondu à une première question générale : « Pourquoi la Suisse n'est-elle pas membre des Nations Unies ? » — Parce que celles-ci n'admettent pas de membres ayant un statut de neutralité. C'est la position actuelle, la modifiera-t-on pour admettre l'Autriche, neutre aussi ? Nul ne le sait.

La Suisse, non-membre de l'organisation, adhère cependant à 14 des institutions spécialisées rattachées à l'ONU. Mme P. Bugnon montra qu'en ce qui concerne l'assistance technique, la Suisse collabore activement : plus de 80 de ses spécialistes sont partis dans les pays qui le demandaient, apportant leur expérience et leurs conseils, et plus de 300 boursiers sont venus se former en Suisse.

Mme Arnold délima brièvement le champ

d'étude de la Commission de la condition de la femme. Cette commission est distincte de celle des Droits de l'homme, car celle-ci a un programme immense et le statut de la femme étant fort en retard sur le statut masculin, il a fallu un organe spécial pour étudier les problèmes féminins. Cette commission a rédigé et fait adopter par l'Assemblée de l'ONU, la convention sur l'égalité des droits politiques féminins qui a été ratifiée par 14 Etats. La Suisse a aussi été invitée, en 1953, à la ratifier ; le Conseil fédéral n'a pas encore répondu. Espérons, comme il l'a promis à l'Association suisse pour le suffrage féminin, qu'il prendra prochainement position sur ce point. C'est le vœu de M. Kammerer.

Quant à la Convention sur la nationalité de la femme mariée, elle va être soumise à l'Assemblée de l'ONU, elle n'est donc pas (suite en page 2)